

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. DESEILLE - M. IZIMER - M. BEKHTAOU

OBJET**DE LA DELIBERATION****Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne - Convention d'objectifs et de moyens - Renouvellement**

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a signé, le 4 juin 2007, la première convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne (CRIJB) pour une période de trois ans, qui arrive donc à expiration le 4 juin 2010.

Le bilan présenté par l'association fait ressortir des résultats satisfaisants. C'est pourquoi il est proposé de renouveler la convention, étant précisé que de nouveaux objectifs ont été définis de manière conjointe en direction des jeunes et des professionnels de la jeunesse de Dijon.

Les principaux axes de la nouvelle convention seraient les suivants :

- développer de nouvelles compétences en matière de conseil et de nouveaux services concernant l'information; en effet, face à la surabondance de l'information, la qualité prime sur la quantité; il convient de réajuster les fonds documentaires et les pratiques de façon à répondre aux mieux aux attentes de tous les jeunes y compris ceux confrontés à la fracture numérique;
- mieux faire connaître le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne et ses missions par une plus forte implantation sur tous les territoires; afin d'aider tous les jeunes à bâtir un projet grâce à l'information, il est important d'aller à la rencontre de ceux qui ne font pas la démarche de connaître cette structure et ses missions;
- mieux coordonner l'action du Centre vis-à-vis des partenaires d'accueil de la jeunesse; les acteurs de la jeunesse doivent se concerter et se coordonner afin de rendre plus facile le parcours des jeunes; le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne a toute sa place au sein du « réseau jeunesse » de la Ville.

La convention serait signée pour une durée de trois ans. Elle serait renouvelée chaque année par tacite reconduction sous réserve de la présentation, par le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, d'un rapport d'activités et financier. Elle prévoit le versement d'une subvention annuelle de la Ville de 45 000 € à l'association.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider le renouvellement de la convention passée entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne , dans les conditions proposées;
- 2 - approuver le projet de nouvelle convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



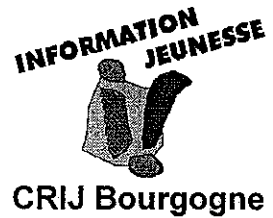
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



PUBLIÉ LE 6/07/2010



Convention Ville de Dijon - Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne

Entre la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010,

ET

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, représenté par son président, Monsieur Gilles Bonnefoy, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte d'Or le 29 janvier 1976, et dont le siège est situé 50, rue Berlier à Dijon,

CONSIDÉRANT QUE

Le projet général du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne poursuit, notamment, l'objectif d'agir en direction des jeunes au travers d'une action de développement social, culturel et éducatif,

La Ville de Dijon entend, au travers du présent conventionnement, soutenir l'action menée par le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne,

IL A ETE CONVENU ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET

La Ville de Dijon soutiendra l'action du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne en cohérence avec les actions menées en direction de la jeunesse en collaboration avec la Direction de l'Animation des Quartiers dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture, de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de la mobilité internationale en s'appuyant sur les dispositifs existants (Projet Educatif Global, Contrat Urbain de Cohésion Sociale etc.).

Par la présente convention, le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne s'engage, conformément à son projet associatif et à ses activités dans le domaine de l'information et de l'accueil des jeunes, à réaliser les objectifs présentés à l'article 3 et les actions précisées à l'article 4, ainsi qu'à allouer à cet effet tous les moyens appropriés pour réaliser le programme arrêté en concertation avec la Ville.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement et techniquement la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La présente convention prend effet à la date de sa transmission au contrôle de légalité pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de la convention est subordonné à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 8.

ARTICLE 3 - CADRE GÉNÉRAL DU PROGRAMME

La Ville de Dijon reconnaît et respecte le projet associatif du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, ainsi que les valeurs qui le sous-tendent.

1. Développer de nouvelles compétences en matière de conseil et de nouveaux services

Face à la surabondance de l'information, la qualité prime nécessairement sur la quantité. Il convient de réajuster les fonds documentaires et les pratiques de façon à répondre aux mieux aux attentes de tous les jeunes y compris ceux confrontés à la fracture numérique.

2. Mieux faire connaître le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne et ses missions par une plus forte implantation sur tous les territoires

Afin d'aider tous les jeunes à bâtir un projet grâce à l'information, il est important d'aller à la rencontre de ceux qui ne font pas la démarche de connaître cette structure et ses missions.

3. Mieux coordonner son action vis-à-vis des partenaires d'accueil de la jeunesse

Les acteurs de la jeunesse doivent se concerter et se coordonner afin de rendre plus facile le parcours des jeunes. Le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne a toute sa place au sein du « réseau jeunesse » (tous les partenaires qui œuvrent en direction des jeunes) de la Ville.

La Ville de Dijon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne s'accordent sur les objectifs ci-dessous.

Domaine 1 : l'accueil et l'information du public jeune

Au travers d'un conventionnement avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, il s'agit, pour la Ville de Dijon, de mettre en place, en concertation, un projet territorial d'accueil et d'information des jeunes, en cohérence avec la politique mise en œuvre par la Municipalité et en référence à des valeurs communes concernant l'éducation et la place des jeunes dans la cité.

De manière plus spécifique, il s'agit :

- d'accueillir, d'écouter et d'informer les jeunes dijonnais sur les solutions existantes, afin de répondre aux attentes et aux besoins exprimés,
- de soutenir la réalisation par les jeunes de projets individuels et collectifs, en lien direct avec la vie sociale et de travailler à leur valorisation,
- de mutualiser pour des actions spécifiques avec le Panda du quartier (sur le même site),
- d'accompagner les projets de jeunes liés à la mobilité internationale et au développement de l'action internationale de la Ville adoptés par le Conseil Municipal le 15 décembre 2008.

Domaine 2 : l'accompagnement aux Technologies de l'Information et Communication (T.I.C)

Les objectifs poursuivis sont :

- de garantir l'accès des publics les plus démunis d'un point de vue social, culturel et financier, et les moins « organisés », aux technologies de l'information et de la communication,
- d'accompagner la motivation, l'apprentissage et la socialisation des jeunes,
- de contribuer au développement du lien social à travers la création d'outils et d'événements concourant à une information adaptée de la population (tables rondes, expositions, salons, etc.),
- de mettre en place des ateliers de vérification, de recherche et d'appropriation de l'information sur le web avec les animateurs Panda.

Domaine 3 : l'organisation d'événements

Il s'agit :

- de mener des actions à l'extérieur afin de rencontrer les jeunes,
- d'organiser des temps de rencontre et d'échange,
- de participer à la dynamisation de la vie des quartiers, dans le cadre d'événements culturels (Kultur'Mix) et sportifs, à l'échelle des quartiers et de la ville,
- d'accompagner les associations de jeunes pour leurs supports de communication.

Domaine 4 : les rencontres des partenaires du « réseau jeunesse » de la Ville

- accueillir des groupes constitués de professionnels de la jeunesse et de jeunes,
- prévoir plusieurs temps dans l'année afin de fidéliser ces groupes,
- organiser des formations-sensibilisations pour les animateurs d'accueils jeunes.

La Ville de Dijon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne s'engagent à faciliter et à soutenir les fonctionnements en réseau.

Dans le cadre de la présente convention, les parties travaillent selon les principes suivants :

- le respect des orientations du Projet Éducatif Global (PEG) de la Ville de Dijon, et l'adhésion à ses principes et ses axes d'intervention,
- des interventions s'adressant en exclusivité aux jeunes et aux adolescents,
- une répartition et une cohérence des actions au regard des besoins et de la politique des quartiers, de la ville, de l'agglomération,
- la synergie, la complémentarité et la cohérence des actions de la Ville, du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne et des partenaires des quartiers.

ARTICLE 4 - LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La présente convention s'appuie sur les actions mises en œuvre par le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, et sur la vie associative.

Elle a pour objet de mettre en œuvre en priorité les actions suivantes :

- information des jeunes et de tous les publics,
- accueil libre et accompagnement du projet des jeunes,
- apprentissage et sensibilisation à l'utilisation et à la compréhension des médias,
- création d'activités d'information par les jeunes,
- médiation culturelle, notamment autour de projets européens et du temps libre,
- technologies de l'information et de la communication,
- participation à des événements organisés dans les différents quartiers et proposition

d'événements à caractère informatif.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, parallèlement aux actions et aux priorités de développement retenues au titre du conventionnement, met en œuvre des actions qui lui sont propres et des actions spécifiques.

Un partenariat entre la Ville de Dijon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne est envisageable sur d'autres actions destinées aux jeunes, en dehors du cadre de la convention.

Ces nouvelles actions seront mises en œuvre conformément aux dispositions indiquées dans les fiches actions annexées à la présente convention.

ARTICLE 5 - MOYENS

La subvention annuelle de la Ville de Dijon s'élève à la somme de 45 000 €.

Cette subvention fera l'objet de versements :

- 50 % en février

- 50 % en mars

Il est à noter que pour l'année 2010, la subvention a d'ores et déjà fait l'objet d'un versement de 45 000 € le 14 décembre 2009.

Des subventions exceptionnelles pourront être octroyées par la Ville de Dijon, par décision du Conseil Municipal, pour des actions spécifiques en fonction de l'évaluation annuelle prévue dans la présente convention.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage à :

- communiquer, sur demande de la Ville de Dijon, les documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification,

- fournir chaque année, dans les neuf mois suivant sa réalisation, le compte de résultats et ses annexes dûment certifiés par le commissaire au compte, ainsi que le rapport de ce dernier,

- tenir une comptabilité conforme aux règles définies par le règlement n°99- 01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999.

ARTICLE 7 - CONTROLE

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

ARTICLE 8 - ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne conformément aux indications portées sur les fiches actions annexées à la présente convention.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

La résiliation peut intervenir pour motif d'intérêt général sans autre indemnité que la somme représentant la valeur de la prestation effectivement réalisée, en cas de non-respect par l'association de l'une de ses obligations, dix jours après une mise en demeure restée sans effet d'exécuter lesdites obligations.

Fait en trois exemplaires à Dijon, le

Pour la Ville,
Le Maire,
Pour le Maire
l'Adjoint à la jeunesse,
à la vie associative
et à la démocratie locale

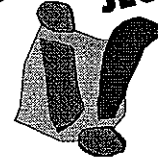
Pour le Centre d'information
Jeunesse Bourgogne,
Le Président,

Laurent Grandguillaume

Gilles Bonnefoy



**INFORMATION
JEUNESSE**



CRIJ BOURGOGNE

Fiche Action n°1 - L'information jeunesse comme éducation à l'inscription des jeunes dans la vie sociale

L'objectif de l'Information Jeunesse est de permettre l'autonomie des jeunes, par l'accès à l'information. Il nous paraît ainsi essentiel de sensibiliser et de préparer les plus jeunes et notamment les plus en difficulté, à l'importance de l'information dans nos sociétés de plus en plus complexes.

Or, cette question de l'éducation à la recherche et au traitement de l'information reste relativement marginale dans les dispositifs d'accompagnement et d'insertion des jeunes.

L'accompagnement sur les projets d'information, la production de documents « papier » ou multimédia, la formation des animateurs informateurs, aussi bien que l'appropriation de l'information par les jeunes sont autant de missions qui ne peuvent être développées sans l'utilisation d'une réelle pédagogie de l'information et pour un enjeu qui nous paraît majeur. Depuis trente ans, le CRIJ accueille, informe et produit une documentation pratique, complète et simple d'utilisation.

L'accueil au sein du CRIJ Bourgogne fonctionne :

- selon des horaires adaptés aux jeunes
- avec ou sans rendez-vous et sans modalités particulières
- dans le respect des personnes, de leur anonymat, et sans discrimination
- en permettant un accès libre aux dossiers d'information et aux postes informatiques.

L'information recueillie, traitée et diffusée, traite de façon transversale l'ensemble des questions ayant pour objet la vie quotidienne des jeunes.

Objectifs

Informers les jeunes selon :

- une écoute attentive de leurs questions visant à diagnostiquer leurs problèmes
- une première information synthétique leur permettant de faire le point, d'organiser leurs démarches
- un accompagnement destiné à les aider à organiser leurs recherches d'informations
- un accompagnement devant les aider à mieux s'approprier les réponses fournies et à leur permettre d'établir un plan d'action
- des conseils plus élaborés selon la nature de la demande
- une orientation vers les structures les mieux adaptées vers lesquelles ils pourront se tourner si besoin est
- produire une information de qualité utilisant l'ensemble des supports « papier » ou multimédia.

Moyens humains

- Un temps plein : un informateur pour l'accueil information
- Deux documentalistes chargés du fonds documentaire.

Moyens matériels

- Une salle d'accueil de 60 m²
- Cinq cents dossiers d'information sur tous les sujets de la vie quotidienne
- Une base de données répertoriant plus de 12 000 adresses en Bourgogne
- Un site internet d'information.

Partenaires

Le CRIJ ne peut être un spécialiste dans tous les domaines; il a pour vocation d'assister les jeunes dans leur quête d'informations et ne saurait se substituer aux organismes spécialisés qui organisent un suivi personnalisé des publics.

C'est pourquoi, il s'entoure de nombreux partenaires avec lesquels il collabore de façon à ne laisser aucun jeune sans rechercher de solution.

Parmi les plus fréquemment consultés : la Mission Locale, le Centre d'Information et d'Orientation, l'Agence Nationale Pour l'Emploi, les centres de dépistage anonymes et gratuits, le Points Accueil Écoute Jeunes, les centres de planification, Europ'Direct, etc.

Indicateurs

- Nombre de personnes fréquentant la structure
- Analyse de la typologie des publics (notamment localisation géographique et âge)
- Enquête qualitative annuelle sur des échantillons du public
- Analyse des demandes du public.



Fiche Action n° 2 - Développer le conseil et de nouveaux services d'information : l'exemple de la mobilité internationale

La demande du public évoluant vers une demande accrue de conseil, le CRIJ doit mettre en place une démarche orientée sur la qualité de son information et de ses services et développer de nouvelles modalités d'accueil et d'information.

La mobilité internationale en est un exemple parlant : la demande croissante des jeunes sur ces questions nous amène à développer une information de plus en plus développée et de plus en plus fine.

Par ailleurs, la complexité de la démarche, la multiplicité des acteurs et des dispositifs et la dispersion des informations afférentes à cette thématique, placent les informateurs dans une nécessaire démarche de conseil vis-à-vis des jeunes.

Le CRIJ a développé ainsi depuis plusieurs années de nombreux partenariats avec les acteurs locaux de la mobilité internationale et est labellisé

- Point Information OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)
- Point Relais Programme Européen Jeunesse en Action
- Relais Réseau d'information Tiers Monde (RITIMO).

C'est pourquoi nous souhaiterions maintenant pérenniser cette action en développant un véritable service d'accompagnement des jeunes dans ce domaine, notamment autour du Service Volontaire Européen, service actuellement sans relais en Bourgogne.

Objectifs

- Permettre aux jeunes, qui souhaitent acquérir une expérience à l'étranger, de partir selon un parcours sécurisé
- Permettre aux jeunes de mettre en place une démarche de projet liée à leur mobilité internationale
- Accompagner cette démarche de l'idée à sa concrétisation.

Actions

- Un accueil sur rendez-vous à la demande du jeune ou selon les besoins détectés lors d'un premier contact à l'accueil
- Accompagnement à la démarche selon les différentes étapes du projet.

Moyens humains et financiers

- Un mi-temps spécifiquement dédié à l'accompagnement des demandes autour de l'international

Partenaires

- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Conseil Régional de Bourgogne – Service mobilité internationale
- Europ'Direct
- Atelier Public REcherche Création Artistique (APRECA)
- Maison Rhénanie Palatinat.

Indicateurs

- Nombre de jeunes reçus
- Nombre de projets concrétisés
- Analyse des typologies de demandes sur l'international.



**INFORMATION
JEUNESSE**



CRIJ BOURGOGNE

Fiche Action 3 - Accompagner l'information sur Internet

Premier média utilisé par les jeunes dans leur recherche d'information, Internet est devenu un support incontournable pour l'information des jeunes. L'explosion de la fréquentation du site Information Jeunesse Bourgogne est à cet égard tout à fait révélateur du changement de pratiques des jeunes.

Pour autant, la situation est loin d'être satisfaisante au plan qualitatif, la recherche d'information étant toujours aléatoire et les résultats des recherches pouvant aboutir à des informations peu fiables voire douteuses. Ainsi, si les deux tiers des jeunes interrogés dans les enquêtes émettent des doutes sur la fiabilité de l'information trouvée sur le web, ils considèrent dans leur grande majorité, que la qualité d'un site se fonde sur la rapidité de l'accès par le moteur de recherche.

La question de la formation à ces outils n'est malheureusement pas au cœur des priorités des jeunes qui considèrent généralement qu'ils n'ont pas de difficultés majeures pour chercher l'information sur le web. Les ateliers mis en place par le CRIJ n'ont ainsi pas rencontré le succès escompté auprès des jeunes, seuls les adultes et les seniors se montrant intéressés par ces actions.

Compte tenu de la difficulté à enclencher une réflexion sur le sujet sur un mode volontaire, nous pensons aujourd'hui que la sensibilisation à la qualité de l'information sur le web passe par deux voies principales :

- mettre en ligne, par le biais du site Information Jeunesse Bourgogne, des informations de qualité et des références à des sites testés et vérifiés par nos soins
- accompagner les publics qui fréquentent le CRIJ dans leur recherche d'informations papier et/ou web de façon à les sensibiliser in situ aux problématiques de la qualité de l'information.

Objectifs

- Permettre l'accès des jeunes à des informations sur le web vérifiées et à jour
- Sensibiliser les jeunes à l'importance de vérifier l'information sur le web
- Leur donner des clés pour surfer en toute sécurité.

Actions

- Proposer de façon systématique le site Information Jeunesse Bourgogne en page d'accueil des postes du « Point Cyb » du CRIJ
- Donner par le biais du site un ensemble de conseils destinés à vérifier l'information par le web
- Proposer systématiquement un accompagnement aux jeunes qui recherchent leur information sur le web au « Point Cyb » du CRIJ
- Les inciter à faire remonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans leur recherche d'informations en notant les sites trouvés.

Moyens humains et financiers

- Le webmaster du CRIJ
- Les documentalistes du CRIJ

Indicateurs

- Nombre de sites collectés par le CRIJ
- Nombre de jeunes qui viennent s'informer au CRIJ
- Enquête qualitative auprès des jeunes qui viennent chercher leur information.



**INFORMATION
JEUNESSE**



CRIJ BOURGOGNE

Fiche Action 4 - Mieux faire connaître le CRIJ et ses missions par une plus forte implantation sur tous les territoires

Le manque de connaissance du CRIJ par les jeunes est flagrant. Ceux-ci nous découvrent trop souvent a posteriori lorsque les problèmes sont déjà cruciaux et nombreux sont ceux qui regrettent ne pas nous avoir connu « avant ».

Ces constats nous incitent, outre un travail accru en terme de communication, à aller au devant d'eux, par la médiation des lieux d'accueil de la jeunesse.

Les structures d'animation (Maison des Jeunes et de la Culture, maisons de quartiers, centres sociaux, espaces jeunes...), mais aussi les établissements scolaires et/ou universitaires nous mobilisent parfois pour un travail d'animation et d'information sur différentes thématiques, telles que le job, la mobilité internationale, etc.). Les retours de ces actions contribuent à fidéliser un public qui découvre souvent le CRIJ à cette occasion.

Dans les quartiers, ce travail n'a pas encore été suffisamment promu, et les jeunes ont une très faible connaissance de notre action en leur direction.

Par ailleurs, les thématiques sur lesquelles nous sommes sollicités restent relativement restreintes par rapport au champ de l'information que nous couvrons.

Il nous paraît nécessaire de développer davantage et de façon plus systématisée ces actions de façon à mieux faire connaître notre travail d'information.

Objectifs

- Inciter les jeunes à anticiper les problèmes qui se posent à eux par le biais de l'information
- Faire découvrir l'importance d'une information de qualité
- Contribuer à faire connaître l'information jeunesse auprès des jeunes
- Diversifier les publics qui fréquentent la structure et favoriser la mixité sociale.

Actions

- Mise en œuvre d'actions d'animation dans les lieux fréquentés par les jeunes dans les quartiers
- Tenue de stands d'information lors des manifestations organisées en faveur de la jeunesse
- Rencontre systématique des partenaires d'accueil de la jeunesse.

Partenaires

- Établissements scolaires et universitaires
- Maison des Jeunes et de la Culture, centres sociaux, maisons de quartier, accueil jeunes

- Foyers de jeunes travailleurs
- Maison de l'adolescent
- Associations d'éducation populaire.

Moyens humains et financiers

- Un mi-temps chargé des animations au CRIJ.

Indicateurs

- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de contacts pris avec les partenaires
- Nombre de jeunes touchés au cours des manifestations
- Évaluation de la satisfaction des jeunes à l'issue des actions.



**INFORMATION
JEUNESSE**



CRIJ BOURGOGNE

Fiche Action 5 - Mieux coordonner notre action vis-à-vis des partenaires d'accueil de la jeunesse

Nombreuses sont les structures qui utilisent le CRIJ comme centre de ressources pour leurs professionnels ou comme centres d'information des jeunes qu'elles suivent. D'autre part, le CRIJ est inséré dans de nombreux comités de pilotage et groupes de réflexion autour des problématiques de la jeunesse, témoignant de son enracinement dans le paysage professionnel.

Pour autant nous constatons des disparités dans les modes d'utilisation du CRIJ, les travailleurs sociaux l'utilisant pour eux-mêmes tandis que les structures d'accompagnement et de formation des jeunes y envoient directement le public. Ces constats mériteraient d'être affinés par un travail d'enquête auprès des professionnels de façon à répondre au mieux à leurs attentes et à celles des jeunes qu'ils accompagnent.

Ce travail partenarial pourrait permettre une meilleure coordination dans le renvoi des jeunes entre les structures d'une part, et d'autre part pourrait donner lieu à des actions concertées en direction des jeunes.

Enfin, les structures d'accueil de la jeunesse nous interrogent fréquemment sur la méthodologie d'information des jeunes et sur le montage de projets d'information en direction des publics, sans pour autant avoir les moyens de mettre en œuvre de façon aboutie un projet structuré d'information des publics jeunes. Il nous semble qu'il puisse se trouver au cours de temps d'échanges organisés, des réflexions à mener pour que le CRIJ et les structures coordonnent plus efficacement leur action en matière d'information.

Objectifs

- Permettre une meilleure coordination entre les structures en matière de pratiques d'information des jeunes
- Mutualiser les moyens des structures en matière d'information
- Susciter des actions partenariales d'information en direction des jeunes
- Développer la compétence information auprès des professionnels qui le souhaitent
- Accompagner les structures qui le désirent dans leurs projets d'information des jeunes.

Actions

- Élaboration d'une enquête auprès des structures qui nous renvoient le public
- Organisation de temps d'échange sur les problématiques d'information des jeunes
- Élaboration de projets communs
- Accompagnement et /ou formation sur les problématiques d'information des jeunes.

Partenaires

- Maisons des Jeunes et de la Culture, centres sociaux, maisons de quartier, accueil jeunes
- Points d'Accès Numérique de Dijon et son Agglomération (PANDA) et Espaces Publics Numériques
- Médiateurs et équipes éducatives
- Associations sportives
- Foyers de jeunes travailleurs
- Maison de l'adolescent
- Associations d'éducation populaire.

Moyens humains et financiers

- Un mi-temps animateur information
- Personne-ressource réseau Information Jeunesse.

Indicateurs

- Nombre de structures qui utilisent le CRIJ
- Nombre de jeunes touchés à partir des professionnels
- Nombre d'actions réalisées
- Évaluation de l'impact auprès des jeunes.